Formation d’agents de collèges sur les déchets verts

Conseil Départemental d'Ille et Vilaine

Auteur :

1 avenue de la Préfecture
35042 Rennes
Voir le site internet
Guy Crouigneau
guy.crouigneau@ille-et-vilaine.fr

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE

Dans les collèges, la gestion des espaces verts est réalisée par l’agent d’entretien ou agent de maintenance. Il est donc opportun de les sensibiliser sur la gestion des espaces verts et sur la gestion de ce qui devient ensuite des déchets.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

La première journée avait pour thème « la réduction et le recyclage des déchets verts ». Les objectifs étaient de présenter des solutions pour réduire la quantité des déchets verts à la source et pour bien gérer les déchets organiques des espaces verts afin de limiter les apports en déchèterie.

La deuxième journée portait sur la gestion différenciée des espaces verts. Les objectifs étaient de sensibiliser à la démarche écologique, de favoriser une plus grande diversité dans les collèges en terme de paysage, de faune et de flore.

Dans chacune de ces deux journées, il y avait une partie théorique et une partie sur le terrain dans le but de favoriser les échanges entre les participants.

Résultats quantitatifs

Pour la première journée : 18 agents d’entretien ou des agents de maintenance de collèges. Pour la deuxième journée 16 participants, dont 15 qui ont suivi la première journée. Le fait d’avoir des petits groupes est plus facile pour l’organisation notamment pour les démonstrations sur le terrain.

Résultats qualitatifs

Une fiche d’évaluation de formation a été remplie à la suite des 2 jours par les personnes formées. Ces deux jours ont été appréciées car cela a permis d’échanger sur les différentes pratiques et d’acquérir de nouvelles connaissances. Ils ont permis également de faire un point sur les freins existants et les actions possibles dans les collèges.

MISE EN OEUVRE

Planning

Planning pour la formation du 25 et 26/09/2012

- prise de contact avec les collèges (début 2012)

- saisie des inscriptions (jusqu’en juin 2012)

- recherche des formateurs (2ème trimestre 2012)

- préparation des deux jours (collège qui accueille la formation, matériel nécessaire, divers points d'organisation) (sept. 2012)

Déroulement :

Pour chaque journée, une demi-journée était en salle pour la partie théorique et l'autre demi-journée était sur le terrain notamment pour des démonstrations en présentant les techniques, les avantages et les inconvénients.

Moyens humains

1 personne pour caler l'organisation de ses deux jours avec l'aide de l'agent du collège qui accueille la formation et le service formation du Conseil général.

Moyens financiers

Le coût de cette formation s'élève à 2050 € TTC (formateurs et frais de déjeuner).

Moyens techniques

Pour la formation, il faut retenir un collège avec suffisamment d'espaces verts pour être le support de la partie pratique. Pour le matériel, il a fallu une tondeuse classique, une tondeuse mulching, un petit broyeur et du petit matériel (râteau à feuille, sécateur, ...).

Partenaires mobilisés

Les trois collèges qui ont permis d'avoir le lieu et le matériel nécessaire à cette formation.

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Cette action peut être mise en place sur plusieurs zones géographiques du département afin de pouvoir sensibiliser un maximum de collèges.

Difficultés rencontrées

*

Recommandations éventuelles

- faire la formation sur un site (collège) bien adapté en terme d'espaces verts.

- proposer ces journées de formation sur les périodes de l'année les plus favorables : par exemple prévoir la journée sur la gestion différenciée en juin et la journée sur la réduction et le recyclage des déchets verts en septembre.

- proposer une partie théorique et une partie pratique. Essayer d'être le plus concret possible (photos, démonstrations, ...)

- éviter les 15 derniers jours de juin et les 15 premiers jours de septembre : les agents d'entretien sont peu ou pas disponibles sur ces périodes. Eviter également le mercredi.

- il est préférable de faire les deux jours espacés car il n'est pas évident pour un agent d'entretien de se libérer deux jours consécutifs.

Mots clés

RECYCLAGE DES DECHETS | CONTENEUR | BROYEUR | EMPLOYE | ECOEXEMPLARITE | CAMPAGNE D'INFORMATION | DECHETS VERTS

Dernière actualisation

Octobre 2019

Contact ADEME

Véronique MARIE

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

veronique.marie@ademe.fr

Direction régionale Bretagne